Copie certifiée conforme à l'original

GIE FIDES SOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 juin 2025

Conformément aux articles 14 et suivants des statuts, l'Assemblée Générale des membres du Groupement d'Intérêt Economique FIDES Solutions s'est réunie sur convocation de Monsieur Nicolas GOMBAULT, Président du conseil d'administration, le 25 juin 2025 à 16h20, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2024
- Désignation des administrateurs personnes morales et changement de siège social d'un administrateur : SwissLife Assurances de Biens.
- Désignation du contrôleur de la gestion

Monsieur Nicolas GOMBAULT préside l'Assemblée. S'étant fait remettre la feuille de présence, il constate que les 2 membres, CIVIS et DOMUS, sont représentés, en sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

En préambule, les membres remercient Joël DUBOIS pour les travaux accomplis lors de ses missions depuis 2021.

Monsieur Nicolas GOMBAULT met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration, du Commissaire aux comptes et du Contrôleur de la gestion, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société Mutuelle de Poitiers Assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la société Mutuelle de Poitiers Assurances est Madame Evelyne MOREAU, Secrétaire Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société Mutuelle d'Assurances du Bâtiment et des travaux publics (SMABTP) administrateur pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la SMABTP est Monsieur Bertrand LOTTE, Directeur des règlements.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société SwissLife Assurances de Biens administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la Société SwissLife Assurances de Biens est Monsieur Laurent MARTIN, Directeur service clients dommages.
L'assemblée générale prend acte du changement de siège social au 1 rue Bellini 92800 PUTEAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXACOMPTA

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société THELEM Assurances administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la Société THELEM Assurances est Monsieur Stéphane BEZARD, Directeur indemnisation – Direction de l'Offre et des opérations d'assurances.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre du GIE CIVIS la Société PROTEXIA France administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la Société PROTEXIA France est Madame Clotilde FRIEDLANDER, Directrice Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre de la SAS DOMUS Vie quotidienne la Société AREAS Dommages administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027 Le représentant permanent de la Société AREAS Dommages est Monsieur Olivier JAMMES, Responsable sinistres - Direction Indemnisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre de la SAS DOMUS Vie quotidienne la société BPCE Assurances IARD administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la Société BPCE Assurances IARD est Madame Alexandra BONNEAU, Directrice du département achats & prestations partenaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle au titre de la SAS DOMUS Vie quotidienne la Société MACSF administrateur pour une durée de trois ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2027. Le représentant permanent de la Société MACSF est Monsieur Jean-Philippe SCHNEIDER, Directeur Indemnisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement de Monsieur Joël Dubois dont le mandat vient à expiration, Monsieur François le Normand, contrôleur de la gestion pour une durée de deux ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos en décembre 2026.

Monsieur Le Normand percevra en contrepartie de l'exécution de ses missions, une rémunération fixée à titre forfaitaire à 10 000 euros annuels. Le GIE s'engage à lui rembourser les frais de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution de sa mission, sur la base de justificatifs fournis.

Le contrôleur ne bénéficie d'aucun lien de subordination avec le GIE et exerce ses fonctions dans le cadre d'une mission indépendante. Sa rémunération n'ouvre pas droit à affiliation au régime général de la sécurité sociale, sauf disposition contraire prévue par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Olivier Fontaine, Commissaire aux comptes suppléant, nomme le cabinet Salustro Reydel, représenté par M. Vincent de Becquevort, pour la durée restante du mandat, soit à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Douzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie d'un extrait certifié du Procès-Verbal de la présente Assemblée pour remplir toute formalité qu'il appartiendra, notamment auprès des greffes des Tribunaux de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration

